

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux-mille-vingt-six et le 24 février, le Conseil Municipal
de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France,
BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien,
ROUMIEU Régis

Absent ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan

Absent : BORGNA Eric

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h10

**DEL 2026-05 Délibération donnant mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale
des Hautes-Alpes pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titre
restaurant**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L452-42

Considérant la proposition du CDG 05 visant à négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative
des collectivités,

Considérant l'intérêt, notamment financier, de participer pour la commune à cette mise en concurrence avec
prise d'effet au 01/01/2027,

Le titre restaurant permet aux salariés d'avoir accès à un repas complet lors de leur pause déjeuner, avec un
coût diminué grâce à la participation de l'employeur, non soumise aux charges sociales en fonction du
montant accordé.

Le CDG 05, conformément à l'article L452-42 du code général de la fonction publique, procède à la présente
consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en
direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes-Alpes qui en
auront exprimé le souhait.

En proposant un tel dispositif, le CDG05 entend soutenir les employeurs territoriaux des Hautes-Alpes dans
leur volonté de développer des prestations sociales en faveur des agents territoriaux. Il s'agit en effet d'un
levier non négligeable d'attractivité et de lutte contre les inégalités.

Monsieur le maire propose ainsi de donner mandat au Centre de gestion en vu de lancer une procédure de
passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres restaurant pour le compte de la
commune de Ventavon

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le



ID : 005-210501789-20260224-2026_05-DE

Ce mandat est sans engagement. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure menée dans le respect des règles de la commande publique. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Charge** le Centre de gestion des Hautes-Alpes de négocier un contrat cadre de prestations sociales concernant l'acquisition de titres restaurant pour les agents territoriaux de la commune de Ventavon.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO